



PETIT VADEMECUM POUR L'ADMINISTRATION DE COMPETITIONS

Ce que j'ai toujours voulu savoir plus précisément

Par ce Vademecum, nous aimerions informer les responsables des domaines de l'administration du club et des compétitions des dernières nouveautés et leur rappeler certains déroulements administratifs.

Pour toute question supplémentaire se tiennent à votre disposition:

- Secrétariat de Swiss Swimming, Tel. 031 359 72 72, swim@fsn.ch
- Chef des compétitions (Hans Ulrich Schweizer), Tel. 031 971 52 49, hans.ulrich.schweizer@bluewin.ch
- Personne de contact pour questions par rapport aux programmes Splash (Rolf Sydler), rolf.sydler@swissonline.ch

1. TRAITEMENT DES DONNÉES DE COMPÉTITION ET ÉVALUATION DES RÉSULTATS PAR SWISS SWIMMING

Swiss Swimming a conclu deux contrats avec la maison Geologix, l'un pour l'accompagnement de ses deux programmes Splash, „Team Manager“ et „Meet Manager“, et l'autre pour les listes des meilleurs sur internet (<http://ranking.fsn.ch>). La personne de contact pour Swiss Swimming auprès de Geologix est Christian Kaufmann.

L'utilisation du Splash Meet Manager est obligatoire pour tout organisateur d'un meeting en Suisse.

On travaille en plus avec le dénommé Calendrier Splash et les Live Results. Le transfert des résultats du Splash Meet Manager vers le Calendrier Splash et les Live Results se fait par un fichier en format Lenex avec le suffixe „.lxf“.

Depuis le Calendrier Splash, le fichier Lenex ainsi que 9 documents au maximum peuvent être téléchargés, dans la mesure que l'organisateur les y ait déposés (p.ex. invitation, liste des résultats PDF, etc.). A travers les Live Results, les résultats d'un meeting sont affichés en temps réel (live) sur internet, néanmoins avec moins de détails que l'impression des listes des résultats du Splash Meet Manager peut offrir. Le fichier Lenex ne transmet pas la totalité des informations du Meet Manager.

Les résultats traités dans le Splash Meet Manager, après un examen sommaire de leur plausibilité, sont automatiquement transférés du fichier Lenex dans les listes des meilleurs sur internet par Geologix..

Pour les deux contrats, Swiss Swimming a convenu avec Geologix que toute question et vœux portant sur ces deux contrats ne soient pas directement adressés à Geologix, mais que c'est à Swiss Swimming de désigner des personnes de contact.

Il s'agit de Rolf Sydler pour les programmes Splash, et le secrétariat de Swiss Swimming pour les listes des meilleurs. C'est la raison pourquoi d'éventuelles demandes ne sont, en règle générale, pas traitées par Geologix, resp. Christian Kaufmann.

2. RECONNAISSANCE DE RÉSULTATS RÉALISÉS LORS DE MEETINGS EN SUISSE

Les résultats réalisés lors de meetings en Suisse sont reconnus si:

- le meeting est publié dans le calendrier Splash de Swiss Swimming sur internet;
- l'organisateur gère les résultats avec le Splash Meet Manager et qu'il transfère le fichier des résultats Lenex au plus tard le jour après la manifestation vers le Calendrier Splash;
- les participants disposent d'une licence annuelle valable ou d'une licence temporaire pour le meeting en question.

Dans ce cas de figure, le club participant, resp. le nageur participant, n'ont plus rien à faire. Les résultats sont automatiquement publiés dans les listes des meilleurs de Swiss Swimming sur internet.

La participation à des meetings en Suisse qui ne sont pas sous contrôle de Swiss Swimming n'est pas autorisée.

La participation à un meeting sans licence annuelle ou temporaire valable pour le meeting en question entraîne une amende au moins au tarif de la licence annuelle. Dans ce cas, il faut en plus payer la licence annuelle.

3. RECONNAISSANCE DE RÉSULTATS RÉALISÉS LORS DE MEETINGS À L'ÉTRANGER

Les nageurs suisses et étrangers titulaires d'une licence annuelle de Swiss Swimming ont le droit de participer à un meeting à l'étranger pour leur club suisse (le club de base); les résultats obtenus sont reconnus par Swiss Swimming. Le départ pour un autre club suisse à l'étranger n'est possible que sur autorisation expresse de l'organisateur, dans ce cas, le nageur figure sous le nom de son club de base dans les listes des meilleurs sur internet.

Pro memoria: En Suisse, un départ pour un autre club suisse n'est autorisé que pour des relais, mais pas pour une course individuelle.

Les nageurs suisses titulaires d'une licence annuelle de Swiss Swimming ont le droit de participer à un meeting à l'étranger pour un club étranger, dans la mesure que les règlements de la fédération étrangère l'admettent. Certaines fédérations étrangères exigent dans de tels cas une confirmation de la FSN qu'elle est d'accord avec ce licenciement à l'étranger. Les résultats sont reconnus par Swiss Swimming, le nageur figure sous le nom de son club de base dans les listes des meilleurs sur internet. La même procédure est appliquée pour des *citoyens à double nationalité*, à condition que la liste des résultats démontre clairement que le nageur ait nagé en tant que Suisse et pas sous une autre nationalité.



Ne sont par contre pas reconnus:

- les résultats d'un nageur étranger licencié pour un club suisse, mais qui a nagé pour un club étranger;
- les résultats d'un nageur à double nationalité licencié pour un club suisse, qui n'a pas nagé en tant que Suisse pour un club étranger.

4. ADMINISTRATION DE COMPETITIONS EN SUISSE

4.1 Ajouter une manifestation au calendrier des compétitions

Toutes les compétitions organisées en Suisse doivent figurer dans le calendrier Splash de Swiss Swimming.

Une nouvelle compétition doit être transférée à partir du Meet Manager dans le calendrier Splash. Ceci est déjà possible avant d'avoir définitivement configuré le fichier Lenex dans le Meet Manager. Il suffit qu'une seule session par jour comprenant la date d'organisation y soit définie pour que les données puissent être transférées vers le calendrier Splash.

L'annonceur du meeting reçoit alors un e-mail de retour, comprenant un code d'accès qui est nécessaire pour retravailler plus tard la compétition dans le Meet Manager et dans le calendrier.

4.2 Travaux à effectuer par l'organisateur avec le Meet Manager

Avant chaque compétition, il faut télécharger la dernière mise à jour du Meet Manager (<http://helpdesk.geologix.ch/ProduktDetail/SW>). Les données déjà existantes ne seront pas modifiées. Vous êtes par contre assuré que des erreurs trouvées entre-temps aient été corrigées et de nouvelles options introduites.

De même, les mises à jour des données de licences et de clubs devraient être téléchargées depuis internet (dans le Meet Manager au menu „transferts→ Importer les données de base“). Ce faisant, on peut choisir si les anciennes données existant dans la banque des données doivent être effacées ou complétées.

Les noms, années de naissance et nationalités des nageurs dont les données ont été introduites manuellement doivent correspondre (également du point de vue de l'orthographe) à la base des données de la FSN. Un contrôle et la correction de toute erreur éventuelle sont absolument nécessaires pour éviter qu'un nageur apparaisse à double ou pas du tout dans les listes des meilleurs.

Les fichiers Lenex comprenant les inscriptions et les résultats peuvent à tout moment être transférés depuis le Meet Manager dans le calendrier Splash. La compétition est ainsi automatiquement visible dans le calendrier Splash et tout le monde pourra s'informer de façon actuelle.

Au plus tard le lendemain de la compétition, l'organisateur doit transférer le fichier Lenex des résultats dans le calendrier Splash.

4.3 Travaux à effectuer par le juge-arbitre après la compétition

Le juge-arbitre doit faire parvenir dans les cinq jours au secrétariat de Swiss Swimming les documents suivants par courrier postal:

- le rapport du juge-arbitre (signé);
- une liste de résultats complète composée par les pages séparées des résultats qui ont été visées par le juge-arbitre pour affichage; ceci est également pour les séries complémentaires autorisées comprenant des nageurs non licenciés de l'organisateur;
- toute éventuelle demande de licence temporaire (formulaire 2.1.1 ; «Demande de licences temporaires» comprenant les noms des nageurs sans licence annuelle) remise par les chefs d'équipe
- évtl. les protocoles de records signés.

Il envoie en plus un rapport de juge-arbitre (signé) au fonctionnaire responsable de la fédération régionale de la région dans laquelle la compétition a été organisée.

Le secrétariat natation contrôle s'il existe un rapport du juge-arbitre et les documents annexes nécessaires pour toute compétition figurant dans le calendrier Splash.

5. ADMINISTRATION LORS DE LA PARTICIPATION À UN MEETING À L'ÉTRANGER

5.1 Autorisation

Le règlement de la FINA exige une autorisation de départ pour toute participation à un meeting à l'étranger.

Les clubs membres de la FSN ne doivent plus demander cette autorisation séparément; elle est déjà intégrée de manière générale dans la liste des licences. Tous les nageurs y figurant (voir remarque en bas de cette liste) ont automatiquement le droit de participer à une compétition organisée par une fédération membre de la FINA.

Attention: Il est possible que dans certains pays, notamment en Allemagne, la liste des licences, comprenant la remarque susmentionnée, doit être présentée avant la compétition. Il est donc vivement recommandé de toujours voyager avec une copie de la liste actualisée des licences du club suisse.

5.2 Annonce des résultats réalisés

Selon le règlement de compétition natation, les clubs participant à un meeting à l'étranger, resp. leurs nageurs, doivent envoyer des listes de résultats au secrétariat de Swiss Swimming pour témoigner de leur participation.

Pour ce faire, ils doivent demander à l'organisateur un fichier de résultats au format électronique. Si le format Lenex n'est pas disponible, le format utilisé par l'organisateur peut également être utilisé dans certains cas; Geologix dispose de programmes de transformation pour des formats de la liste ci-dessous (chiffre 5.3).

Ce fichier doit être envoyé directement après le retour en Suisse, au plus tard dans un délai de 5 jours, par e-mail au secrétariat de Swiss Swimming (swim@fsn.ch).

Si plusieurs clubs suisses participent à un même meeting à l'étranger, ils s'arrangent entre eux pour savoir qui transmet les documents exigés à la FSN.



Remarques:

Les résultats peuvent être directement enregistrés sur une clé USB (à amener au meeting).

5.3 Listes de résultats

Le club participant, resp. le chef de délégation d'une sélection nationale ou régionale, se procure un fichier des résultats auprès de l'organisateur et le transmet directement au secrétariat natation.

Cependant, tous les fichiers de données utilisés à l'étranger ne sont pas compatibles pour l'importation dans les listes des meilleurs. Beaucoup de Fédérations travaillent avec le Splash Meet Manager et le format Lenex, mais pas toutes. D'autres fédérations utilisent leurs propres programmes de traitement des données avec d'autres formats de transfert.

C'est pourquoi Geologix a développé des programmes de transfert qui permettent de transformer certains fichiers au format Lenex. Sont actuellement utilisés les formats ci-dessous:

- version actuelle Lenex;
- format SDIF (Hy-Tek) aux suffixes .cl2 / .sd3, souvent comprimés en .zip;
- format DSV5 (Allemagne) au suffixe .dsv;
- fichiers RE (Danemark, Suède) au suffixe .txt, souvent comprimés en .zip;
- format WAS (Pays-Bas) au suffixe .xml ou .dbf, partiellement comprimés en .zip;
- format PCE 3 (France), souvent comprimé en .zip avec plusieurs fichiers .txt.

Si plusieurs clubs suisses participent à la même compétition à l'étranger, il suffit qu'un seul club transmette les données électroniques. Il est toutefois indispensable que les clubs soient d'accord entre eux.

S'il n'est pas possible d'apporter un fichier au format susmentionné,

- le club correspondant entre les résultats dans un fichier Excel normé disponible sur le site internet en suivant les instructions données et l'envoi au secrétariat natation (<http://www.fsn.ch> → Swiss Swimming → compétitions → logiciel Splash → importation de données), ou
- il établit une compétition dans le Team Manager avec les résultats obtenus à l'étranger et envoie le fichier Lenex correspondant au secrétariat natation.

Dans ces cas, une liste de résultats originale au format PDF ou sur papier doit être ajoutée.

Les listes de résultats sur papier ou au format pdf ne peuvent (malheureusement) pas être traitées de manière électronique par Swiss Swimming pour les mettre directement dans les listes des meilleurs sur internet. Pour des raisons financières, il n'est pas possible que Geologix traite des temps qui lui parviennent au format papier ou pdf, c'est ainsi réglé contractuellement entre Geologix et Swiss Swimming.

La possession d'une licence annuelle ou temporaire pour la compétition en question reste toutefois indispensable.

6. LISTES DES MEILLEURS, MEILLEURES PERFORMANCES ET RECORDS

Les listes des meilleurs, les records et les meilleures performances individuelles se trouvent sur la page internet <http://rankings.fsn.ch>. Elles sont interactives et offrent une multitude de possibilités statistiques.

Les listes publiées dans la DOCU regroupent tous les résultats obtenus entre le mois de septembre de l'année précédente jusqu'au mois d'août de l'année en cours.

On ne peut pas exclure qu'apparaissent dans le calendrier Splash ou dans les listes des meilleurs sur internet des erreurs causées par le club annonceur ou l'organisateur d'un meeting. Chaque erreur constatée doit être rapportée de manière appropriée (le mieux par e-mail) au secrétariat de Swiss Swimming qui procède alors à la correction nécessaire ou en donne l'ordre.

Le régl. 3.1 „Règlement de compétition natation“ contient beaucoup d'informations par rapport aux listes des records et des meilleurs (<http://www.fsn.ch> → Swiss Swimming → compétitions → règlements).

7. TEMPS D'INSCRIPTIONS

Les meilleurs temps actuels d'un nageur peuvent être transférés dans le Meet Manager à partir des listes des meilleurs sur internet, soit les "all time" ou les temps réalisés durant une période définie.

Lors de championnats suisses, les temps d'inscription sont toujours transférés automatiquement depuis les listes des meilleurs; la période concernée est mentionnée dans l'invitation. Il ne faut dès lors plus inscrire un nageur avec un temps indicatif, celui-ci sera automatiquement remplacé.

Lors des autres compétitions, c'est l'organisateur qui décide si les temps sont transférés à partir des listes des meilleurs ou si les temps indiqués par les clubs sont pris en compte pour la composition des séries.

8. PARTICIPATION DE NAGEURS SANS LICENCE ANNUELLE OU LICENCE TEMPORAIRE

Lors de compétitions internes de club (Art. 3.7 RGC) auxquelles participent uniquement des membres du club, des nageurs non licenciés ont également le droit de participer. A la fin de la compétition, tous les nageurs non licenciés doivent être effacés dans le Splash Meet Manager avant que le fichier Lenex correspondant soit publié dans le calendrier Splash. Sinon tous ces nageurs vont automatiquement apparaître dans les listes des meilleurs et seront «coincés» lors du contrôle des licences.

Lors de compétitions sur invitation (Art. 3.5 RGC), seuls des nageurs licenciés peuvent participer. L'organisation de séries supplémentaires pour des nageurs non licenciés du club organisateur est possible, à condition que pour ce course, une épreuve séparée avec un numéro à part soit définie. A la fin de la compétition ces épreuves séparées doivent être effacées du Splash Meet Manager avant que le fichier Lenex correspondant soit publié dans le calendrier Splash. Sinon tous ces nageurs vont automatiquement apparaître dans les listes des meilleurs et seront «coincés» lors du contrôle des licences.

Toute autre forme d'effacement d'une personne non licenciée du programme Splash est contre les dispositions des règlements et entraîne une amende allant jusqu'à 500 CHF à l'encontre de l'organisateur.

Auteur: Hans Ulrich Schweizer

